



## PROCES-VERBAL

**Séance du Conseil municipal du 29 juin 2021**

**Membres en fonction** : 18

**Membres présents** : 16

**Le maire** : Michel WIRA

**Les adjoints** : Jean-Claude SCHLATTER ; Yves HOLZMANN ; Audrey SCHANDENE ; Cédric DOCHTER.

**Les conseillers municipaux** : Alexia FREY ; Anne-Marie GARRIGUE ; Luc HEINRICH ; Déborah HILS ; Gautier KEMPF ; Olivier KEMPF ; Stéphanie KIEFFER ; Richarde KIENTZ ; Véronique METTEMBERG ; Alexis WEISS ; Christelle LABREUCHE.

**Membres absents excusés** : 2

Monsieur Benoît PAULET (procuration à Monsieur Yves HOLZMANN).

Madame Evelyne HOCHSCHLITZ (procuration à Madame Audrey SCHANDENE).

**Public** : 0

La séance est ouverte à 20h00 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse Monsieur Benoît PAULET (procuration à Monsieur Yves HOLZMANN) et Madame Evelyne HOCHSCHLITZ (procuration à Madame Audrey SCHANDENE).

### 1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Madame Anne-Marie GARRIGUE secrétaire de la présente séance.

## 2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2021

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance 18 mai 2021 est adopté à l'unanimité (18 voix).

## 3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES EN COURS

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Achat d'une remorque pour les services techniques :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise ALSA REMORQUE pour un montant de 1 056.00 € HT.

➤ **3.2. Achats de consommables d'hygiène pour les écoles :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise ORAPI pour un montant de 360.00 € HT.

➤ **3.3. Achat d'une débroussailleuse pour les services techniques :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise MSCA pour un montant de 732.50 € HT.

➤ **3.4. Impression du journal communal :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise AS DE L'IMPRESSION pour un montant de 857.87 € HT.

➤ **3.5. Achat du matériel pour la réparation des livres des écoles :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise EURE FILM pour un montant de 180.45 € HT.

➤ **3.6. Fauchage des accotements, talus et fossés :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise FEHLMANN Renée pour un montant de 1 375.00 € HT.

➤ **3.7. Traitement phytosanitaire au cimetière :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise SAINT PAUL ESPACES VERTS pour un montant de 720.00 € HT.

➤ **3.8. Défeutrage du terrain de football :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise ID VERDE pour un montant de 1 950.00 € HT.

➤ **3.9. Traitement ponctuel du terrain de football :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise ID VERDE pour un montant de 1 646.40 € HT.

➤ **3.10. Travaux de réparation de la chaussée rue du Rischmattweg :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise VOGEL pour un montant de 4 735.54 € HT.

#### 4) INFORMATION SUR LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à exercer l'usage du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Vente – section 05 parcelle n°146, 179, 181, – 4 rue du château – d'une superficie totale de 05a 00 ca – Bâti
- Vente – section 44 n°850 – 17 rue des bosquets – d'une superficie totale de 03 a 06 ca - Bâti
- Vente – section 03 parcelle n°253, – impasse du puits – d'une superficie totale de 2ca – Non Bâti

#### 5) ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX ET/OU FOURNITURES ET SERVICES - Délibération n°20210629-1

- **5.1. Attribution du marché travaux pour la mise en œuvre de concassé et de gravier roulé pour l'accès au tennis club, au city stade ainsi qu'au terrain de football et pour la mise en œuvre d'enrobés en face du Proxi - Délibération n°20210629-1**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mairie souhaite améliorer l'accès au tennis club suite aux travaux qui y ont été réalisés (« transformation de deux courts de tennis via un procédé résine ») ainsi que pour accéder au city stade et au terrain de football. Il est également question de mettre en œuvre un peu d'enrobés en face du Proxi pour sécuriser la circulation suite à un affaissement.

Le montant global du marché s'élève ainsi à 18 199.14 € HT (dont 625.00 € HT pour la mise en œuvre d'enrobés en face du Proxi).

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le code de la commande publique du 05 décembre 2018,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'offre présentée par l'entreprise VOGEL pour un montant de 18 199.14 € HT pour la mise en œuvre de concassé et de gravier roulé au tennis club ainsi que pour la mise en œuvre d'enrobés en face du Proxi.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'offre de l'entreprise ainsi que tout document afférant à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité (18 voix)**

## 6) AVENANT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX « TRANSFORMATION DE DEUX COURTS DE TENNIS VIA UN PROCÉDE RESINE » - Délibération n°20210629-2

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de transformation des deux courts de tennis via un procédé résine sont en cours. Certains travaux supplémentaires apparaissent nécessaires, la mise en place de deux puits perdus en remplacement de l'évacuation des eaux usées prévue dans le marché.

Ces prestations supplémentaires ont une incidence financière sur le montant du marché public. Le prix de ces prestations supplémentaires est de 2 100.00 € HT soit 2 520.00 € TTC.

Le coût initial des travaux de transformation des deux courts de tennis s'élevait à 139 926.90 € HT soit 167 912.28 € TTC.

Suite aux prestations supplémentaires, le coût des travaux s'élève désormais à 142 026.90 € HT soit 170 432.28 € TTC.

Les membres du groupement souhaitent modifier le paragraphe « comptes à créditer » de l'Acte d'Engagement. En effet, ils souhaitent supprimer le compte de groupement afin que chaque cotraitant soit destinataire sur son propre compte bancaire du montant des prestations qu'il aura réalisées (paiement sur des comptes séparés).

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention avec le titulaire du marché public (groupement SLAMCOURT-THIERRY MULLER).

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché de travaux « Transformation de deux courts de tennis via un procédé résine ».
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant n°1.

**Adopté à 17 voix – 1 abstention**

## 7) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

### ➤ 7.1. Restauration de l'église Saint-Martin

Une réunion de préparation de chantier a eu lieu le 18 juin 2021 à l'Eglise. M. Chevallier a fait le lien entre les entreprises pour qu'ils se coordonnent pour l'installation du chantier. Le montage de la première partie de l'échafaudage aura lieu mi-fin juillet 2021 afin que les travaux puissent commencer mi-fin août 2021. M. Chevallier a également présenté les échantillons des tuiles, chatières et faîtières, il y aura un panachage de couleurs (vieilli léger et rouge naturel) mais ce choix doit encore être validé par la DRAC.

## **8) AFFAIRES FINANCIERES**

La DGFIP a proposé à la Commune que l'on soit une « commune test » pour la mise en place du référentiel comptable M57 en remplacement du M14. Cela sera une obligation légale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et cela apporte des avantages de le faire dès aujourd'hui car nous allons bénéficier d'un accompagnement approfondi.

## **9) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE**

### **➤ 9.1. Actualités de la communauté de communes**

Le Conseil Communautaire a eu lieu le 28 juin 2021 à la salle polyvalente d'Ebersheim.

Le 03 juillet 2021, il y aura l'inauguration de la piste cyclable entre Baldenheim et Muttersholtz.

## **10) PROGRAMME DES REUNIONS AUX MOIS DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE**

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| ➤ Conseil CCAS                | Mercredi 25 août 2021 à 20h00                                       |
| ➤ Commission gestion          | Lundi 05 juillet 2021 à 20h00                                       |
| ➤ Commission urbanisme        | Mercredi 07 juillet 2021 à 20h00                                    |
| ➤ Commission vivre-ensemble   | Mardi 06 juillet 2021 à 20h00<br>Jeudi 09 septembre 2021 à 20h00    |
| ➤ Commission finances-travaux | Mardi 20 juillet 2021 à 20h00                                       |
| ➤ Conseil municipal           | Mercredi 28 juillet 2021 à 20h00<br>Mardi 14 septembre 2021 à 20h00 |

## **11) DIVERS**

### **➤ 11.1 Refonte des bureaux de vote en 2022**

Les bureaux de vote vont devoir être modifiés, en effet la préfecture nous demande d'effectuer une répartition par critère géographique en remplacement de la répartition par ordre alphabétique actuelle.

### **➤ 11.2 Venue du programmiste concernant le projet de rénovation de la Mairie**

Le programmiste, M. DIRINGER, viendra au prochain conseil municipal le 28 juillet 2021 analyser en détail notre besoin et présenter ses préconisations sur le projet.

En l'absence d'autres points divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 21h50.

**La secrétaire de séance**  
**Anne-Marie GARRIGUE**

**Le Maire**  
**Michel WIRA**